

## Délibération n°2023-04-031

Date de convocation : 5 avril 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

### Pôle communautaire - Avant-projet définitif (APD)

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle polyvalente Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné  
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert  
Mme ABAZIOU Nadine à Mme CLAISSE Laurence  
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Absent(s) excusé(s)

M. BRETON Jean-Pierre

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Mme CRENN Nicole

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Construit en 2010, le pôle communautaire ne dispose plus d'espaces suffisants pour héberger l'ensemble des services. Depuis un an, 5 bureaux sont relocalisés dans des locaux provisoires

au hameau d'entreprises et l'unique salle de réunion modulable n'est plus suffisante pour répondre aux besoins.

De plus avec les prises de nouvelles compétences, le bâtiment administratif devra être capable d'accueillir notamment les nouveaux services eau/assainissement et PLUi-H ainsi que le renforcement des services existants.

Suite à la validation du programme en avril 2022, la communauté de communes a confié une mission de maîtrise d'œuvre complète au cabinet d'architecte « Moraglia - L'atelier du Bourg ». Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet définitif de l'opération dont le contenu a été examiné et validé par les services.

Cet avant-projet définitif répond à l'ensemble des besoins définis dans le programme à savoir :

- création de 20 bureaux simples ou doubles dont 9 bureaux de réserve,
- installation d'une salle de réunion modulable de 150 m<sup>2</sup> permettant, si besoin, l'organisation du conseil communautaire,
- création d'une salle de réunion de 20 à 25 personnes pour la tenue des commissions de travail et d'une salle de réunion de 10 à 15 personnes et adaptée pour de la visioconférence,
- aménagement d'un office de restauration pour 20 à 25 personnes,
- extension du parking extérieur de 40 places.

Pour répondre aux nouvelles orientations de la loi climat et résilience, le programme initial de travaux a été complété par l'installation d'ombrières photovoltaïques pour une surface de 652m<sup>2</sup> sur l'ensemble des parkings existants. Ces installations estimées à 336 000 €HT feront l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre complémentaire.

Le coût prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'avant-projet définitif, est arrêté au montant de 2 293 000 €HT. La rémunération définitive du maître d'œuvre sera recalculée en conséquence et fera l'objet d'un avenant d'un montant de 3 523,35 € HT conformément au cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre.

En termes financiers, l'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est réévaluée à un total de 3 148 004 € HT et se décompose de la façon suivante :

- montant prévisionnel des travaux .....	2 293 000 € HT
- montant de la maîtrise d'œuvre .....	212 523 € HT
- montant bureaux de contrôles SPS .....	50 100 € HT
- enveloppe complémentaire .....	226 141 € HT
- montant installations des ombrières photovoltaïques ...	366 240 € HT

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit le dépôt du permis de construire au mois de mai 2023, la consultation des entreprises en juin 2023 et un début de travaux au mois de janvier 2024 pour une durée de 18 mois.

Il convient donc de valider l'avant-projet définitif de travaux de l'extension du pôle communautaire et d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 4 avril 2023 ;

Vu la conférence des maires en date du 4 avril 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Gilbert Miossec, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour et 1 abstention (Daniel Pervès) :**

- **Valide l'avant-projet définitif (APD) des travaux d'extension du pôle communautaire joint en annexe.**
- **Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle en phase avant-projet définitif (APD) du projet.**
- **Autorise le Président à signer l'avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément au marché de maîtrise d'œuvre.**
- **Autorise le Président à déposer le permis de construire correspondant à l'opération et à accomplir tous les actes s'y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.**
- **Autorise le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues pour cette opération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 14 avril 2023.

La Secrétaire de séance,  
Nicole CRENN.

Le Président,  
Henri BILLON.





- Légende de la grille**
- Service
  - Accueil Réception
  - Salle de réunion
  - Salle de réunion
  - Développement économique
  - Développement culturel
  - Développement durable
  - Développement social et de services
  - Salle d'attente et d'accueil
  - Salle de conférence
  - Circulation

Indice	Date	Modifications apportées	BM
B	17-03-23	Première diffusion	BM
A	27-03-23	Modif escalier secours disposition bureaux / chaises grande salle	BM

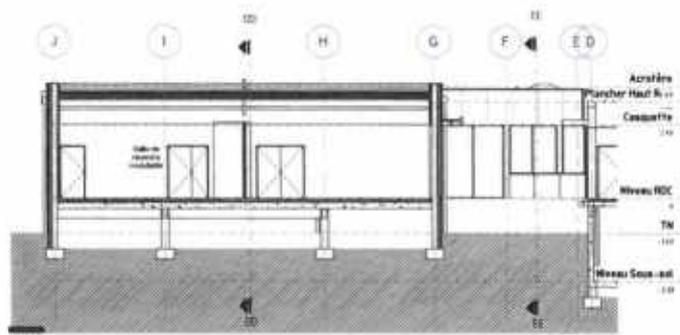
MAÎTRE D'OUVRAGE

**Pays de Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

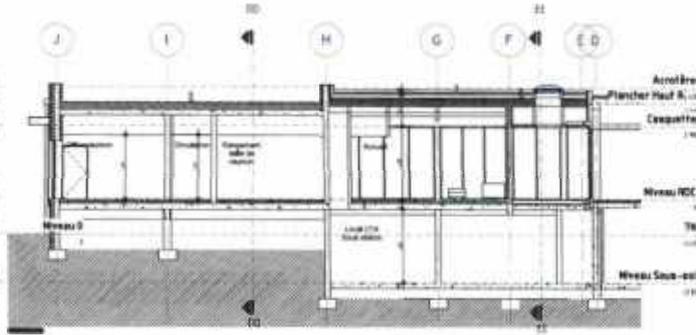
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU**  
Zone de Kersant - Rue R. Schuman  
29403 LANDIVISIAU

Adresse du projet	Adresse correspondance	Format	Echelle	Date
Zone de Kersant - Rue R. Schuman 29403 LANDIVISIAU	CCP Rue Robert Schuman 29403 LANDIVISIAU	A1 PAYSAGE	1/100	28-03-23
Etat projeté		<b>PLAN RDC - VARIANTE</b>		NBS <b>APD</b>
<b>PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU</b>				NBS <b>A+B</b> NBS <b>A</b> NBS <b>2.03</b>
ARCHITECTE		ECONOMISTE - OPC		
 BUREAU D'ETUDES ECOPAYSAGE		 BUREAU D'ETUDES STRUCTURE		
 BUREAU DE CONTROL		 BUREAU VERITAS		
 BUREAU DE CONTROL		 BUREAU VERITAS		

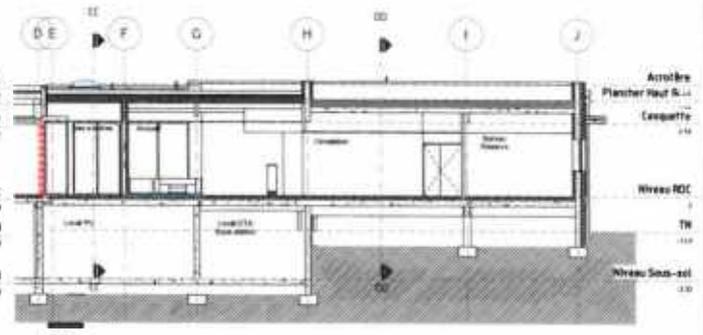
**Niveau RDC**  
 Ech.: 1/50



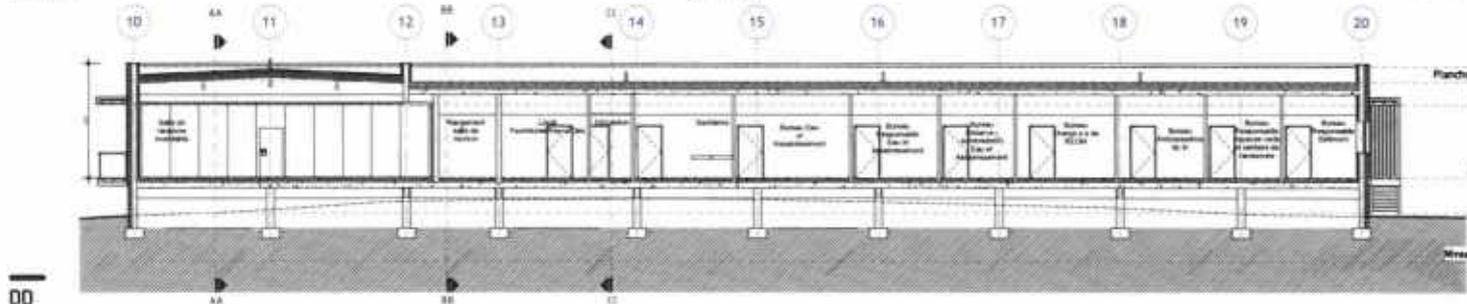
AA  
Ech. 1/100



BB  
Ech. 1/100



CC  
Ech. 1/100



DD  
Ech. 1/300



EE  
Ech. 1/100



FF  
Ech. 1/100

Indice	Date	Modifications apportées	
B	17-01-23	Première diffusion	BM
A	27-03-23	Ajout atelier secours/ dépôt des bureaux/ chaises garde vide	SM

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Pays de Landivisiau**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU  
Date de formation: Rue de Sarzeuil, Rue de Sautman  
29400 LANDIVISIAU

Adresse du projet	Adresse correspondance	Format	Echelle	Date
Centre de Sarzeuil, Rue de Sarzeuil 9200 - 92000 Brest 29400 LANDIVISIAU	100% Rue de Sarzeuil 9200 - 92000 Brest 29400 LANDIVISIAU	A1 PAYSAGE	1/100	28-03-23
Etat projeté	COUPES VARIANTE			PROJET <b>APD</b> MONTANT <b>A+B</b> INDICE <b>A</b> PLANCH <b>2.04</b>
PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU				
ARCHITECTE Bernard Merges Architects		ECONOMISTE - OPC SOMRETEC		
BUREAU D'ETUDES ELEC/FLUIDES SOMRETEC		BUREAU D'ETUDES STRUCTURE SOMRETEC		
BUREAU DE CONTROLE SOCIOTEC		SPS BUREAU HERITAS		

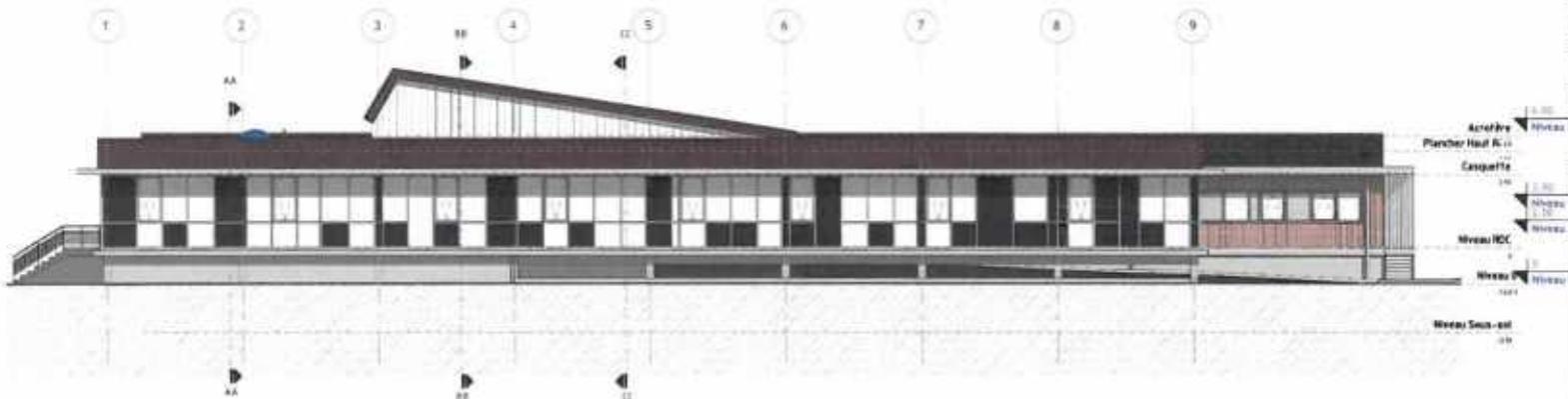


**Élévation Nord**

Ech : 1/100

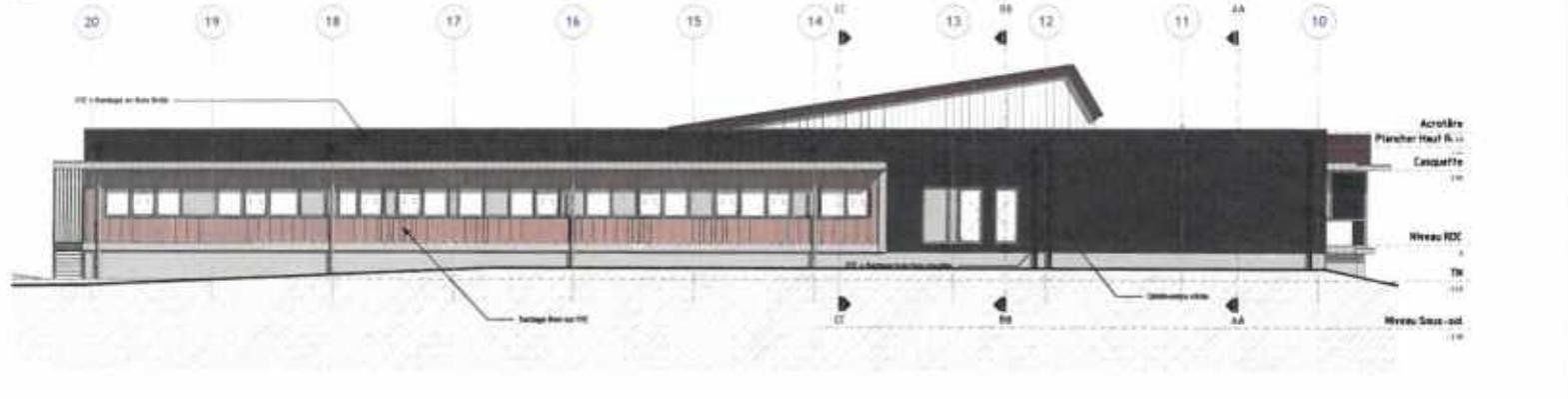
**Élévation Sud**

Ech : 1/100



**Élévation Est**

Ech : 1/100



**Élévation Ouest**

Ech : 1/100

Indice	Date	Modifications apportées	
B	17-03-23	Première diffusion	DM
A	27-03-23	Modif escalier sécurisé disposition bureaux chaises grande salle	DM

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Pays de Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**  
Zône de Kervenn, Rue H. Schuman  
29400 LANDIVISIAU

Adresse du projet	Adresse correspondance	Format	Echelle	Date
Zône de Kervenn, Rue H. Schuman 29400 LANDIVISIAU	CCPL Rue Kervenn 29400 29400 LANDIVISIAU	A1 PAYSAGE	1/100	28-03-23
Etat projeté		<b>ELEVATIONS VARIANTE</b>		<b>APD</b>
<b>PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU</b>				<b>A+B</b>
				<b>A</b>
				<b>2.05</b>
ARCHITECTE		ECONOMISTE - CPC		
<p>Le conseil Energie Architecture</p>		<p>DOBRETIC</p>		
BUREAU D'ETUDES ELECTRIQUES		BUREAU D'ETUDES STRUCTURE		
<p>SCORPTEC</p>		<p>SCORPTEC</p>		
BUREAU DE CONTROLE		SPS		
<p>SCORPTEC</p>		<p>BUREAU VERTAS</p>		